

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 25 juin 2018
Séance du 22 mai 2018

27 Commission accessibilité - rapport annuel 2017

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ASSAMTI	1

■ Rapport de présentation :

Mme Aïcha GUENDOUZE, maire-adjointe, expose :

Conformément à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées et à l'article L2143-3 du CGCT, la ville de Creil a créé dès 2008 une commission extra-municipale du handicap, devenue en date du 16 février 2015, commission pour l'accessibilité.

Ses missions sont diverses et concernent notamment l'obligation d'établir un rapport annuel et de le présenter au conseil municipal tel que prévu par la présente loi et modifié par la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 - art. 21.

La présente délibération a pour objet la présentation du rapport d'activité 2017 de la commission pour l'accessibilité (ci-annexé).

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 26/06/2018
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625027-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2143-3,
Vu l'avis de la commission accessibilité du 15 juin 2018,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 22 mai 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Creil.

Article 2 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à transmettre ledit rapport à M. le Préfet de l'Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18
et publication ou notification le 02/07/18
affiché le 26/06/18
CREIL, le 02/07/2018

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis Le Pape
Francis LE PAPE